

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur le maire Guillaume Landry, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Sabrina Denault Lapointe, Mathieu Skelling, Demmi Dolbec, Antoni Dumont et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence du maire.

Est absent : Normand Graillon

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

Marie-Pier Dupuis, directrice générale est également présente.

**Le greffier-trésorier procède à l'assermentation de Sabrina Denault Lapointe.**

**2025-320                    OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
D'ouvrir la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025. Il est 19 h 02.

**ADOPTÉ**

9 personnes présentes dans la salle.

**2025-321                    ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

**Période de questions de l'assistance**

*Aucune question.*

**CORRESPONDANCES DE NOVEMBRE 2025**

- 1                            Demande d'aide financière – Gala des Mérites scolaires  
*Polyvalente Louis-St-Laurent*
- 2                            Achat publicitaire – Album des finissants  
*Polyvalente Louis-St-Laurent*
- 3                            Demande de don  
*Maison Cinquième saison*

**2025-322                    CORRESPONDANCES DE NOVEMBRE 2025**

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE les correspondances du mois de novembre soient reçues.

**ADOPTÉ**

2025-323

## ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par la conseillère Demmi Dolbec

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 soit accepté tel que présenté, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies. **ADOPTÉ**

2025-324

## **AVIS D'ASSUJETTISSEMENT À UN DROIT DE PRÉEMPTION – RÈGLEMENT 836**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation, projet de loi no 37 (sanctionné – 10 juin 2022), 2<sup>e</sup> session, 42<sup>e</sup> légis. (Qc) et la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la Ville peut imposer et exercer un droit de préemption afin d'acquérir des immeubles pour des fins municipales;

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil municipal du règlement 836 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite imposer un avis d'assujettissement au droit de préemption à l'immeuble identifié énuméré ci-après;

Proposé par la conseillère Demmi Dolbec

Appuyé par le conseiller Mathieu Skelling

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

De désigner le lot du cadastre du Québec (circonscription foncière de Compton) sur lequel le droit de préemption est exercé et qui peut être ainsi acquis aux fins municipales ;

D'assujettir au droit de préemption, selon l'article 4 du règlement 836, l'immeuble suivant, identifié au moyen de leur numéro de lot du cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton :

1- 5 676 520

De mandater le greffier-trésorier pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet. **ADOPTÉ**

2025-325

## DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

Les déclarations d'intérêt pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposées lors de cette séance tel que stipulé dans l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

2025-326

## APPROBATION DES COMPTES

Proposé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de novembre au montant de 394 763.20 \$ (190 523.25 \$ par chèque et 204 239.95 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de novembre au montant de 217 848.61 \$ soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

**2025-327**

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 - RÉGIE  
INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST  
ANGUS**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE les prévisions budgétaires 2026 au montant de 1 126 739.08 \$ de la Régie intermunicipale d'incendie de la région de East Angus soient adoptées telles que présentées.

Il est entendu que la quote-part de la Ville de East Angus s'élève à 492 843,62 \$.

**ADOPTÉ**

**2025-328**

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE  
SOUS-VOLET - PROJETS PARTICULIERS  
D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX**

Dossier : QUJ38734

Volet: Projets particuliers d'amélioration

ATTENDU QUE la Ville de East Angus a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme. Le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80% de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements; pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

## POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Mathieu Skelling

Appuyée par la conseillère Demmi Dolbec

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le conseil de la Ville de East Angus approuve les dépenses d'un montant de 30 803 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. **ADOPTÉ**

## ADOPTÉ

**2025-329 NOMINATION PRÉSIDENT – COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE monsieur Normand Graillon soit nommé président du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) pour les deux prochaines années. **ADOPTÉ**

## ADOPTÉ

2025-330 DÉROGATION MINEURE - LOT 6 515 068 - 15 LUC-E.-  
GOSSELIN

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la compagnie 9477-4627 Québec inc. qui est à l'effet d'autoriser 2,4 mètres alors que la distance minimale permise est de 3 mètres concernant la distance requise entre un bâtiment complémentaire et le bâtiment principal.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par la compagnie 9477-4627

ADOPTÉ

**2025-331 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 515 370 – 295 RUE ANGUS SUD**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la compagnie Place East Angus S.E.C. qui est à l'effet :

- d'autoriser une superficie maximale d'une aire de stationnement située en cour avant de 100 %, alors que la superficie maximale permise est de 70 % ;
  - d'autoriser la création d'un lot transversal, alors que le règlement de lotissement ne le permet pas.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par la compagnie Place East Angus S.E.C. soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

**2025-332 ADJUDICATION DE CONTRAT – SURVEILLANCE RUE GAULEY – PHASE 3**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de deux soumissionnaires.

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu deux offres.

Proposé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe  
Appuyé par le conseiller Mathieu Skelling

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la ville accepte la soumission du plus bas soumissionnaire soit la firme St-Georges Structures et Civil pour la surveillance des travaux de la rue Gauley – phase 3 au prix de 26 000 \$, excluant les taxes, selon l'offre de services daté du 21 novembre 2025.

**ADOPTÉ**

**2025-333 LISTE DES COMITÉS**

**Guillaume Landry**  
**Maire**

Le maire siège d'office sur tous les comités  
Comité Westbury – East Angus  
Comité de démolition  
Comité Politique culturelle MRC

**Sabrina Denault Lapointe**  
**Conseillère siège #1**

Comité des ressources humaines et travaux publics  
Comité Westbury-East Angus  
Comité sécurité publique  
Comité ORH

**Mathieu Skelling**  
**Conseiller siège #2**

Comité loisirs et vie communautaire  
Régie incendie

**Demmi Dolbec**  
**Conseillère siège #3**

Comité loisirs et vie communautaire  
Comité Westbury-East Angus  
Comité loisirs MRC  
Comité Patrimoine MRC  
Conseil établissement École Du Parchemin

**Antoni Dumont**  
**Conseiller siège #4**

Comité loisirs et vie communautaire  
Régie incendie

**Normand Graillon**  
**Conseiller siège #5**

Comité ressources humaines et travaux publics  
Comité finances  
Comité de démolition  
Comité aménagement MRC  
Comité Cours d'eau MRC

**Nicole Bernier**  
**Conseillère siège #6**

Comité des finances  
Régie incendie  
Comité de démolition  
Comité MADA Famille East Angus MRC  
Comité Ose le Haut

**Il est unanimement résolu**

Que la liste des comités des conseillers datée du 1<sup>er</sup> décembre, préparée par le maire soit acceptée. **ADOPTÉ**

**2025-334 ADHÉSION FQM – ANNÉE 2026**

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la Ville de East Angus adhère à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2026, et ce pour un coût de 3 545.07 \$ excluant les taxes. **ADOPTÉ**

**2025-335 CONTRIBUTION FINANCIÈRE - GALA DES MÉRITES SCOLAIRES**

Proposé par la conseillère Sabrina Demault Lapointe  
Appuyé par la conseillère Demmi Dolbec  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE la Ville offre un don de 50 \$ au comité du gala des mérites scolaires de la polyvalente Louis-Saint-Laurent.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**2025-336 ACHAT ESPACE PUBLICITAIRE - ALBUM FINISSANTS 2025-2026 – POLYVALENTE LOUIS ST-LAURENT**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par la conseillère Demmi Dolbec  
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
QUE la Ville de East Angus achète 1/2 page d'espace publicitaire dans l'album des finissants de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent de East Angus pour la somme de 125 \$.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**2025-337                    DON – MAISON LA CINQUIÈME SAISON**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Mathieu Skelling

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la Ville verse un don de 50 \$ à la Maison La Cinquième saison de Lac-Mégantic pour leur campagne de financement.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

**2025-338                    AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 881 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATION DE LA ZONE RC-9 AFIN D'AUTORISER L'USAGE H-2 UNIFAMILIALE JUMELÉE**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sabrina Denault Lapointe, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 881 intitulé « Règlement numéro 881 modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour modifier la grille de spécification de la zone Rc-9 afin d'autoriser l'usage H-2 Unifamiliale jumelée », sera présenté pour adoption.

**ADOPTÉ**

**2025-339                    ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 881 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR MODIFIER LA GRILLE DE SPÉCIFICATION DE LA ZONE RC-9 AFIN D'AUTORISER L'USAGE H-2 UNIFAMILIALE JUMELÉE**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le premier projet de règlement numéro 881 intitulé « Règlement numéro 881 modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour modifier la grille de spécification de la zone Rc-9 afin d'autoriser l'usage H-2 Unifamiliale jumelée », soit adopté.

**ADOPTÉ**

**2025-340                    AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 882 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745, VISANT À AUTORISER LES LOGEMENTS DANS UN BÂTIMENT D'USAGE COMMERCIAL DANS LES ZONES « C-1 » ET « C-3 »**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Antoni Dumont, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 882 intitulé « Règlement numéro 882 modifiant le règlement de zonage numéro 745, visant à autoriser les logements dans un bâtiment d'usage commercial dans les zones « C-1 » et « C-3 », sera présenté pour adoption.

**ADOPTÉ**

**2025-341      ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 882 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745, VISANT À AUTORISER LES LOGEMENTS DANS UN BÂTIMENT D'USAGE COMMERCIAL DANS LES ZONES « C-1 » ET « C-3 »**

Proposé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le premier projet de règlement numéro 882 intitulé « Règlement numéro 882 modifiant le règlement de zonage numéro 745, visant à autoriser les logements dans un bâtiment d'usage commercial dans les zones « C-1 » et « C-3 », soit

**ADOPTÉ**

**2025-342      ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 877 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE Rc-11 À MÊME LA ZONE Ra-20**

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le premier projet de règlement numéro 877 intitulé « Règlement numéro 877 modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour l'agrandissement de la zone Rc-11 à même la zone Ra-20 », soit adopté.

**ADOPTÉ**

**2025-343      ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 878 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745 POUR CRÉER LA ZONE Rc-19 ET MODIFIER LA ZONE C-6 À MÊME LA ZONE C-7**

Proposé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe

Appuyé par le conseiller Mathieu Skelling

Le maire demande le vote

Pour : Sabrina Denault Lapointe, Mathieu Skelling, Antoni Dumont, Nicole Bernier  
Contre : Demmi Dolbec

QUE le premier projet de règlement numéro 878 intitulé « Règlement numéro 878 modifiant le règlement de zonage numéro 745 pour créer la zone Rc-19 et modifier la zone C-6 à même la zone C-7 », soit adopté.

**ADOPTÉ**

**2025-344      ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 879 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO 685**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE le projet de règlement numéro 879 intitulé « Règlement numéro 879 modifiant le règlement général numéro 685 », soit adopté.

**ADOPTÉ**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

Que l'assemblée publique de consultation des projets de règlement 877, 878, 881, 882 et PPCMOI 2025-275, soit fixée au 5 janvier 2026 à 13 h 30, à l'Hôtel de Ville de East Angus. **ADOPTÉ**

## ADOPTÉ

**2025-346 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 883 – RÈGLEMENT EN  
MATIÈRE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS, DE CONTRÔLE  
ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sabrina Denault Lapointe, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 883 intitulé « Règlement 883 – Règlement en matière de délégation de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaire », sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

## ADOPTÉ

**2025-347 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 883 – RÈGLEMENT EN  
MATIÈRE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS, DE CONTRÔLE  
ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling

Appuyé par la conseillère Demmi Dolbec

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le projet de règlement numéro 883 intitulé « Règlement 883 – Règlement en matière de délégation de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaire », soit déposé. **ADOPTÉ**

## **ADOPTÉ**

**2025-348 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 884 ÉTABLISSANT LA  
RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Antoni Dumont, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 884 intitulé « Règlement 884 établissant la régie interne des séances du conseil », sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

## ADOPTÉ

**2025-349 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 884 ÉTABLISSANT LA  
RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL**

Proposé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe

Appuyé par le conseiller Mathieu Skelling

A l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.  
OMT le 10 juillet 2014 à 10h30 à la Mairie. Fait à la Mairie.

QUE le projet de règlement numéro 884 intitulé « Règlement 884 établissant la régie interne des séances du conseil », soit déposé. **ADOPTÉ**

## ADOPTÉ

## **Période de questions de l'assistance**

### *Une période de questions a eu lieu*

**2025-350**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par la conseillère Demmi Dolbec

Appuyé par le conseiller Mathieu Skelling

À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 28.

**ADOPTÉ**

**Guillaume Landry, maire**  
**Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, greffier-trésorier**  
**Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

**Certificats de crédit disponibles**

Numéro	Nom
2025-326	Approbation des comptes
2025-327	Prévisions budgétaires 2026 – Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus
2025-332	Adjudication de contrat – Surveillance rue Gauley – Phase 3
2025-334	Adhésion FQM – Année 2026
2025-335	Contribution financière – Gala des mérites scolaires
2025-336	Achat espace publicitaire – Album finissants 2025-2026 – Polyvalente Louis Sy-Laurent
2025-337	Don – Maison la Cinquième saison